

ARTISTES- AUTEURS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2013,
les artistes-auteurs ont accès
à la formation et bénéficient
d'une offre riche et adaptée
à leurs besoins.

Négocié par l'ensemble des représentants
des artistes-auteurs, le fonds de formation
est géré par l'Afdas qui propose un
accompagnement sur mesure et assure
le financement des formations.

VOS DROITS À LA FORMATION : COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour bénéficier d'une formation, vous devez :

Être affilié à l'Agessa ou à la Maison des Artistes.
Communiquez votre attestation d'affiliation en cours
de validité à l'Afdas avec votre demande de prise en charge.

ou

Être assujetti et justifier de revenus bruts (hors bénéfiques) :
— 9000€ sur les trois dernières années,
— ou 12000€ sur les quatre dernières années,
— ou 15000€ sur les cinq dernières années.

Chaque artiste-auteur éligible bénéficie d'un budget annuel
de 7200€.

Quelles formations sont prises en charge par l'Afdas ?

Les formations transversales (langues étrangères,
logiciels bureautique, PAO, internet...) sont financées
en fonction des barèmes.

Les formations métiers — validées en commission
(écrit, arts dramatiques, musique et chorégraphie,
cinéma et audiovisuel, arts graphiques et plastiques,
photographie) — sont proposées dans l'offre conventionnée
collective et prises en charge à 100%.

Les autres formations sont étudiées en commission
pour une prise en charge totale ou partielle du projet.

Comment demander un financement ?

Vous devez télécharger votre dossier de demande
de prise en charge sur le site de l'Afdas
www.afdas.com/particuliers/artistes-auteurs
et l'adresser à votre délégation.

Dans quels délais ?

Votre demande doit parvenir à l'Afdas trois semaines
minimum avant le début de la formation.

Pour les autres formations métiers, votre dossier doit
être transmis trois semaines avant la date de la commission
concernée (voir calendrier des commissions disponible
sur le site internet)
www.afdas.com/organisations-professionnelles/calendrier
ou contactez votre délégation.

Comment trouver votre formation ?

Retrouvez l'offre conventionnée collective,
les formations transversales ou toute autre formation sur
www.afdas.com/particuliers/artistes-auteurs
ou en contactant votre délégation
pour vous accompagner dans vos recherches.

Pour suivre toute l'actualité relative à la formation des artistes-auteurs,
inscrivez-vous à la Newsletter dédiée sur
www.afdas.com/auteurs/newsletter

et abonnez-vous à sa page Facebook
www.facebook.com/fondsformationartistesauteurs/

Et suivez-nous sur Twitter @Afdas

LES DÉLÉGATIONS AFDAS

Île-de-France

Pôle Artistes-Auteurs
66, rue Stendhal - CS 32016
75990 Paris Cedex 20
01 44 78 34 16
auteurs@afdas.com

Auvergne-Rhône-Alpes

Espace Confluence
3, cours Charlemagne
CS 60038
69286 Lyon Cedex 02
04 72 00 23 00
lyon@afdas.com

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

40, boulevard de Dunkerque
BP 71663
13566 Marseille Cedex 02
04 91 99 41 98
marseille@afdas.com

Occitanie

Montpellier
Immeuble Le Thèbes 68,
allée de Mycènes
34000 Montpellier
04 91 99 44 83
montpellier@afdas.com

Toulouse

Centre d'Affaires Multiburo
59 allée Jean Jaurès
31 000 Toulouse
05 67 31 45 06
toulouse@afdas.com

Nouvelle Aquitaine

74 rue Georges Bonnac
Les Jardins de Gambetta
Tour 2 - 2^e étage,
33000 Bordeaux
05 56 48 91 80
bordeaux@afdas.com

Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire

19, rue des Veyettes
35000 Rennes
02 23 21 12 60
rennes@afdas.com

Hauts-de-France, Normandie

50, rue Gustave Delory
1^{er} étage
59000 Lille
03 20 17 16 80
lille@afdas.com

Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté

Alsace-Champagne-Ardenne-
Lorraine
42 rue Jean-Frédéric Oberlin
67000 Strasbourg
03 88 23 94 70
strasbourg@afdas.com

La Réunion

Centre d'Affaires de la Mare
14 rue de Guadeloupe ZA
Foucherolles
97490 Sainte-Clotilde
02 62 90 41 37
reunion@afdas.com

La plateforme
téléphonique nationale
01 44 78 34 23 de 9h à 17h30